

Brevet N°

86310

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

du 19 février 1986

Titre délivré :

10 JUIN 1986



Monsieur le Ministre
de l'Économie et des Classes Moyennes
Service de la Propriété Intellectuelle
LUXEMBOURG

Demande de Brevet d'Invention

I. Requête

La soc. dite RUBBERMAID COMMERCIAL PRODUCTS Inc., 3124 Valley Avenue, (1)
Winchester, Virginia 22601, Etats-Unis d'Amérique
représentée par E. Meyers & E.T. Freylinger, Ing.conseils en propr.ind., (2)
46 rue du Cimetière, Luxembourg, agissant en qualité de mandataires
dépose(nt) ce dix-neuf février mil neuf cent quatre vingt six (3)
à 15⁰⁰ heures, au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, à Luxembourg :
1. la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant :
Chariot repliable. (4)

2. la délégation de pouvoir, datée de Winchester le 25 novembre 1985
3. la description en langue française de l'invention en deux exemplaires;
4. sept planches de dessin, en deux exemplaires;
5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg,
le septembre mil neuf cent quatre vingt six
déclare(nt) en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l(es) inventeur(s) est (sont) :
Paul E. DELMERTICO, 806 Appleseed Court, Winchester, Virginia 22601, USA (5)

revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de
(6) brevet déposée(s) en (7) Etats-Unis d'Amérique
le onze septembre mil neuf cent quatre vingt cinq (8)
sous le n° 774,770
au nom de Paul E. Delmerico (9)

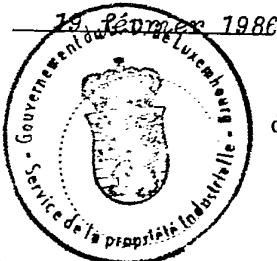
élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg
46 rue du Cimetière, Luxembourg (10)

sollécite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les
annexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à — mois. (11)
Le'un des mandataires

II. Procès-verbal de Dépôt

La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie et des
Classes Moyennes, Service de la Propriété Intellectuelle à Luxembourg, en date du :

à 15⁰⁰ heures



Pr. le Ministre
de l'Économie et des Classes Moyennes,
P. d.

A 68007

(1) Nom, prénom, firme, adresse — (2) s'il a lieu «représenté par ...» agissant en qualité de mandataire — (3) date du dépôt
en toutes lettres — (4) titre de l'invention — (5) noms et adresses — (6) brevet, certificat d'addition, modèle d'utilité — (7)
pays — (8) date — (9) déposant originaire — (10) adresse — (11) 6, 12 ou 18 mois.

Revendication de la priorité d'une demande
de brevet déposée aux Etats-Unis d'Amérique
le 11 septembre 1985 sous le No 774,770

Mémoire descriptif déposé à l'appui d'une
Demande de brevet d'invention
pour
CHARIOT REPLIABLE

Rubbermaid Commercial Products Inc.
3124 Valley Avenue
Winchester, Virginia 22601, USA

CHARIOT REPLIABLE

La présente invention se rapporte, d'une manière générale, à des chariots repliables ou supports pour plateaux et, plus particulièrement, aux chariots du type à châssis en "X", comportant des pieds de support croisés qui s'écartent pour prendre une disposition stable.

Les chariots repliables, ou supports à plateaux, sont bien connus déjà. Les chariots typiques déjà disponibles sont de construction métallique et comportent une paire de pieds de support croisés de chaque côté. Chaque paire de pieds de support comporte un pied disposé vers l'extérieur et un pied tourné vers l'intérieur, qui sont réunis par leur milieu. Les extrémités inférieures des pieds depuis les zones centrales peuvent, au choix, s'écartier pour donner une disposition stable, ou converger pour obtenir une position permettant le stockage.

Les chariots de ce genre comprennent généralement une tablette disposée transversalement entre les pieds latéraux croisés et supportée par ceux-ci. La tablette peut être en tissu ou de construction rigide. Dans le cas des chariots pourvus d'une tablette en tissu, ce tissu est tendu entre les bras de support lorsque ceux-ci s'écartent et a pour effet de limiter leur écartement en position stable. En variante, dans le cas des chariots pourvus de tablette rigide, cette tablette est normalement articulée à une première traverse, de manière à pouvoir basculer en position horizontale pour permettre sa connexion à une seconde traverse lorsque les pieds de support prennent leur position stable. Dans ce cas également, la tablette sert à entretasser le chariot pour empêcher son repliement intempestif et sert à retenir les pieds de support en position stable.

1 Bien que les chariots du type précité fonctionnent bien, certaines insuffisances font que les chariots disponibles sont loin d'être parfaits. Tout d'abord, les pieds de support croisés et les roulettes ne sont pas situés dans
5 un même plan, ce qui augmente la largeur totale du chariot. Ces chariots sont donc plus encombrants à manœuvrer.

En second lieu, la rigidité structurelle et statique assurée par la tablette aux pieds de support en position stable avec écartement est inadéquate. Un contact intempestif entre le chariot et des obstacles peut provoquer son repliement, en particulier avec les tablettes en tissu qui ne possèdent que peu de résistance au rapprochement des pieds de support. L'entretoisement inadéquat des pieds de support limite fortement la charge que ceux-ci peuvent porter.
10 15

Enfin, les chariots ou supports disponibles sont relativement coûteux à fabriquer, puisque ce sont des composants métalliques qui doivent assurer leur solidité.

20 La présente invention se rapporte à un chariot pliable ayant une première et une seconde paire de pieds de support disposées aux côtés opposés de celui-ci. Les pieds de support sont réunis, avec possibilité de pivotement en leur milieu, de manière à pouvoir s'écarter et se rapprocher au choix pour obtenir les positions de stabilité et de stockage respectivement. Les parties centrales des pieds de support présentent des évidements disposés transversalement l'un par rapport à l'autre et qui s'ajustent l'un à l'autre de manière à ce que les pieds réunis par
25 30 le pivot se trouvent dans un même plan.

Un autre aspect de la présente invention concerne des parois latérales parallèles internes, définissant l'évidement de la partie centrale d'un pied par rapport aux
35

1 surfaces supérieure et inférieure de la partie centrale
du pied opposé. Le chariot est donc entretoisé de lui-même
et structurellement stable. Les parois latérales définissant
chaque évidemment sont profilées de manière à limiter
5 positivement et à bloquer la rotation du pied opposé
dans les positions angulaires de stabilité et de stockage
respectivement.

Un autre aspect encore de la présente invention se
10 rapporte à la tablette du chariot, qui est supportée entre
les extrémités inférieures des pieds de support. Cette
tablette peut s'ouvrir vers le haut en son milieu en deux
moitiés qui se recouvrent le long du joint, de manière à
bloquer la tablette dans une disposition horizontale struc-
15 turellement stable. Le dispositif à recouvrement limite la
flexion vers le bas des parties de tablette en dessous du
plan horizontal et sert en outre d'entretoisement pour empêcher
une déformation accidentelle de la tablette. Il en
résulte que le chariot a tendance à résister à tout replie-
20 ment intempestif dû à un contact accidentel avec les obstacles environnants.

La présente invention a donc pour objet de proposer
un chariot de service repliable, comportant des pieds de
25 support croisés assurant eux-même leur entretoisement et
leur blocage.

La présente invention a également pour objet de proposer un chariot repliable ayant une largeur minimale et qui est commode à manoeuvrer.

30

Un autre objet encore de la présente invention est de proposer un chariot de service repliable qui se bloque de lui-même, soit en position de stabilité, soit en position de stockage.

35

1 Un autre objet encore de la présente invention est
de proposer un chariot qui est structurellement stable dans
toutes ses positions.

5 Un autre objet encore de la présente invention est
de proposer un chariot de service repliable, comportant une
tablette disposée pour résister à la flexion en dessous
d'un plan horizontal.

10 Un autre objet encore de la présente invention est
de proposer un chariot de service repliable, comportant
une tablette disposée pour résister au repliement intemps-
tif du chariot, par suite d'un contact accidentel.

15 Ces objectifs, et d'autres encore qui apparaîtront
à tous les spécialistes de la technique, sont atteints grâ-
ce à un mode de réalisation préféré, qui est décrit en dé-
tail ci-après et qui est illustré par les figures en anne-
xe.

20 La figure 1 est une vue en perspective du chariot
de service repliable représenté en position stable.

La figure 2 est une vue en coupe, prise suivant
la ligne 2-2 de la figure 1, montrant la section moyenne
des pieds de support croisés.

25 La figure 3 est une vue frontale en élévation du
chariot en question.

La figure 4 est une vue en coupe, prise suivant
la ligne 4-4 de la figure 1, et représentant la fixation
d'une traverse aux extrémités supérieures des pieds de
support.

30 La figure 5 est une vue en perspective du chariot
de service repliable, représentée en rapport avec la figu-
re 1 et montrant le chariot en question en position par-
tiellement repliée.

35 La figure 6 est une vue frontale en élévation du
chariot représenté dans la position partiellement repliée

1 vue à la figure 5.

La figure 7 est une vue latérale en élévation du chariot partiellement replié représenté à la figure 6 et suivant la ligne 7-7.

5 La figure 8 est une vue en coupe, prise suivant la ligne 8-8 de la figure 1, montrant le raccordement des angles extérieurs de la tablette aux extrémités inférieures des pieds de support.

10 La figure 9 est une vue en coupe, prise suivant la ligne 9-9 de la figure 1 et représentant le joint de pivotement vers l'intérieur entre les parties de la tablette.

15 La figure 10 est une vue en coupe, prise suivant la ligne 10-10 de la figure 1, représentant les parties se recouvrant l'une l'autre des sections de tablette.

La figure 11 est une vue frontale en élévation d'une section de tablette montrant la disposition des bords de celle-ci.

20 La figure 12 est une vue en plan par le dessous d'une section de tablette.

La figure 13 est une vue en coupe, prise suivant la ligne 13-13 de la figure 1, montrant le recouvrement des éléments de tablette à mi-chemin suivant leur côté assemblé avec possibilité de pivotement.

25 La figure 14 est une vue en coupe, prise suivant la ligne 14-14 de la figure 1, et montrant le recouvrement des sections de tablette au joint de pivotement.

La figure 15 est une vue en perspective éclatée du chariot de service repliable en question.

30

Si l'on se réfère tout d'abord à la figure 1, on y voit que le chariot d'utilité repliable possède essentiellement un châssis en "X". Les composants principaux du chariot consistent en une double paire de pieds croisés 4, 6, disposés à ses côtés opposés, des barres de tra-

1 verse avant et arrière 8, 10, disposées entre les pieds
croisés 4, 6 et une tablette 12. La tablette 12, repré-
sentée en position horizontale, est disposée à l'extré-
mité inférieure du chariot 2, et est supportée entre les
5 extrémités inférieures des pieds de support croisés 4, 6.
On remarquera que la section centrale 14 du pied 4 et la
section centrale 16 du pied 6 sont connectées avec possi-
bilité de pivotement par un assemblage 18 (représenté à
la figure 2) permettant aux pieds de support 4, 6 du cha-
riot de service 2 de se replier à partir de la disposi-
tion stable représentée à la figure 1 pour prendre la
disposition de stockage moins encombrante représentée
excessivement aux figures 5 et 7. Le chariot en position
stable déployé représenté à la figure 1 peut être utilisé
10 pour transporter des articles sur la tablette 12 ou peut
servir, en variante, pour supporter un sac d'évacuation
de déchets (non représenté) suspendu aux traverses 8, 10.

15 Si l'on se réfère à la figure 15, on y voit le
chariot 2 représenté en vue perspective éclatée. On com-
prendra que le pied croisé 4 est situé à l'extérieur du
pied croisé complémentaire 6. La section centrale 14 de
chaque pied croisé 4 présente, comme on le voit, une
forme généralement rectangulaire en élévation latérale,
qui est définie par les surfaces longitudinales supé-
rieures et inférieures 20, 22, respectivement. Un évide-
ment transversal 24, disposé entre les surfaces supé-
rieures et inférieures de la section centrale 20, 22, est
20 défini par les parois latérales internes opposées. L'évi-
dement 24 défini par les parois latérales internes,
comporte des premières sections de parois latérales angu-
laires 26 correspondantes et des secondes sections de
parois latérales angulaires correspondantes 28. Les
sections 26 et 28 se rejoignent suivant une arête d'appui
25 30.

35 On comprendra que les sections de parois latérales

1 26, 28 définissant l'évidement central 24 sont représentées avec des pentes différentes pour une raison expliquée ci-après et présentent une intersection sous un angle d'environ 130°. Un bossage cylindrique 32 fait
5 saillie vers l'intérieur depuis la section centrale 14 de chaque pied 4, comme indiqué, chaque bossage 32 étant traversé par un alésage axial.

Si l'on continue à se référer à la figure 15, on voit que la section centrale 16 des pieds 6 disposés vers 10 l'intérieur possède également une forme généralement rectangulaire en élévation latérale, définie par les surfaces longitudinales inférieures et supérieures 34 et 36. Un évidement transversal 38 est disposé entre les surfaces 34 et 36 définies par les parois internes 15 opposées, qui sont profilées à nouveau suivant des sections de parois latérales ayant des angles différents. Un segment de paroi latérale 40, suivant un premier angle, est adjacent à un segment de paroi latérale 42 disposé suivant un second angle, le long d'une arête 20 d'appui 44. On comprendra que les segments de parois latérales 40, 42, présentent chacun une pente différente et ont une intersection suivant un angle d'environ 130°.

Une coiffe d'assemblage 46, une douille d'assemblage 48 et une vis d'assemblage 50 sont utilisées pour connecter 25 les sections centrales 14, 16 des pieds 4, 6 respectivement, tout en permettant leur pivotement. Les sections centrales ainsi connectées de chaque pied pivotent librement l'une par rapport à l'autre de manière à ce que les extrémités éloignées des pieds 4, 6 puissent se rapprocher ou s'écartier au choix.

Des écrous d'assemblage 52 et des vis d'assemblage 54 sont utilisées pour fixer rigidement les traverses 8, 10 aux extrémités supérieures respectives des pieds croisés 4, 6. Les traverses 8, 10 sont donc disposées 35 transversalement dans la largeur du chariot et jouent un

1 rôle d'entretoise tout en servant de poignée incorporée
pour les manipulations du chariot. En outre, les traverses
jouent également le rôle de support pour un sac à déchets
situé entre elles et destiné à recevoir les ordures ou
5 matières analogues.

Si l'on examine encore la figure 15, on y voit que
la tablette 12 est supportée par les extrémités infé-
rieures des pieds de support 4, 6 et comporte deux
sections de tablette identiques 56, 58. Chaque section de
10 tablette 56, 58 est généralement rectangulaire en vue en
plan par le dessus et présente une surface supérieure
d'appui 60 plane. Un angle arrière 61 de chaque section
de tablette 56, 58 possède des goussets de renforcement
62 qui sont dirigés parallèlement et vers le haut. Une
15 vis 64, une coiffe d'extrémité 66 et une douille cylin-
drique 68 permettent d'assembler les angles extérieurs
arrière 61 de chaque section de tablette 56, 58 aux
extrémités terminales inférieures des pieds de support 4,
6 (voir figure 8), tout en permettant leur pivotement.
20 Comme on le voit le mieux à la figure 15, les roulettes
70 sont montées dans des douilles cylindriques 62
disposées dans les extrémités terminales inférieures des
pieds de support 4, 6.

Chaque section de tablette 56, 58 présente une
25 saillie 74 en forme de U, partant d'un angle intérieur
76. La saillie 74 est traversée par une ouverture trans-
versale et s'ajuste étroitement dans un étrier pivotant
78 constitué dans la section de tablette opposée. Les
ouvertures dans la saillie 74 et l'étrier 78 sont en ali-
30 gnement et sont assemblées avec pivotement au moyen de
l'assemblage constitué par la vis 80 et la coiffe
d'extrémité 82. Il en résulte que les angles intérieurs
opposés des sections de tablette 56, 58 sont assemblés
avec possibilité de pivotement et qu'une tablette 12 peut
35 s'ouvrir vers le haut suivant son milieu, comme le montre

1 la figure 15.

Un rebord inférieur allongé 84 part de la saillie 74 de chaque section de tablette 56, 58 à mi-chemin le long d'une face tournée vers l'intérieur de celle-ci. Le 5 rebord inférieur 84 fait saillie vers l'extérieur et est en correspondance avec un rebord de recouvrement 86, disposé le long du côté tourné vers l'intérieur de la section de tablette opposée. (Voir figure 10). On comprendra que le rebord inférieur 84 est décalé vers le bas par rapport 10 à la surface supérieure 60 de la section de tablette et vient s'ajouter en-dessous du rebord débordant 86 de la section de tablette opposée, lorsque les sections de tablette 56, 58 pivotent pour se rabattre en position horizontale.

15 Les figures 11, 12, 13 et 14 montrent le recouvrement des rebords 84, 86. On comprendra que les rebords 84, 86 font saillie vers l'extérieur depuis les surfaces latérales 88, 90. Avec la disposition à recouvrement des rebords 84, 86 représentée aux figures 13 et 14, les 20 extrémités avant des rebords 84, 86 s'appuient contre les surfaces latérales 88, 90 respectivement de la section de tablette opposée. Par conséquent, on comprendra que toute force horizontale exercée sur le chariot passant par les sections de tablette sera reprise par la butée décrite 25 ci-dessus, entre les rebords à recouvrement 84, 86 d'une section de tablette contre les surfaces latérales 88, 90 de la section de tablette opposée. Cette butée améliore la rigidité et la cohésion structurelle du chariot, tout en empêchant la déformation vers le haut de la tablette 30 12.

Si on examine simultanément les figures 1 et 5, on voit que les sections centrales 14, 16 des pieds de support 4, 6 respectivement, sont ajustées dans les évitements correspondants 24, 38 des sections centrales des 35 pieds de support opposés. La dimension en largeur des

1 sections centrales 14, 16 et l'écartement entre les sec-
tions de parois latérales d'évidement 26, 28 et 40, 42
est telle que les sections de parois latérales définis-
sant l'évidement d'un pied de support s'appuient sur les
5 surfaces supérieures et inférieures de la section cen-
trale du pied opposé. Par exemple, les parois latérales
40, 42 de la section centrale du pied de support 6
s'appuient sur les surfaces supérieures et inférieures
20, 22 de la section centrale 14 du pied 4. On remarquera
10 facilement, en outre, que la position angulaire des sec-
tions de parois latérales d'évidement 26, 28 et 40, 42,
correspondent à la position angulaire axiale des pieds de
support 4, 6 en position stable avec écartement et en
position rapprochée pour le stockage, respectivement.

15 Si l'on examine encore les figures 1 et 5, on remar-
quera que les pieds de support 4, 6 pivotent sur les
arêtes d'appui 44, 30 lorsque les pieds sont amenés de la
disposition avec écartement de la figure 1 à la position
de stockage représentée à la figure 7, et vice versa. Un
20 contact continu est maintenu entre les parois latérales
de l'évidement de chaque pied et les surfaces supérieures
et inférieures de la section centrale du pied opposé. Si
l'on examine successivement les figures 1, 5 et 7, on
comprendra que si les pieds de support 4, 6 sont appro-
25 chés l'un de l'autre, la tablette 12 prend une disposi-
tion horizontale.

La figure 3 représente le chariot en vue en bout et
en élévation. On comprendra que l'ajustement mutuel des
pieds de support 4, 6 par leurs sections centrales a pour
30 effet que les pieds et les roulettes de chaque côté se
trouvent dans un même plan. Ceci permet de minimiser
efficacement la largeur du chariot et d'améliorer sa
manoeuvrabilité. En outre, la disposition coplanaire des
pieds de support permet une répartition plus efficace des
35 sollicitations descendantes appliquées au chariot, ce qui

1 augmente sa charge utile. Il convient de noter que les
sections supérieures et inférieures des pieds de support
4, 6 sont décalés axialement quand on les voit en profil
latéral. Cela signifie que les sections supérieures et
5 inférieures d'un pied de support font saillie vers
l'extérieur depuis les angles en diagonale de la section
de pied central. Comme la section centrale présente une
forme rectiligne allongée, les sections de pied supé-
rieures et inférieures sont donc décalées axialement.

10 L'exposé qui précède et l'examen des figures 1, 5, 7
et 15 permettent de comprendre que le chariot est auto-
bloquant en position stable, tout comme en position de
stockage. La position angulaire de chaque section
centrale est conçue de manière à correspondre aux posi-
15 tions axiales de stabilité et de stockage des pieds de
support disposés dans celle-ci. La force nécessaire pour
faire pivoter chaque pied de support 4, 6 sur les arêtes
d'appui 30, 44, permet d'éviter efficacement tout replie-
ment ou déploiement intempestif du chariot. En outre, le
20 contact continu entre les évidements 24, 38 définissant
les parois latérales et les surfaces supérieures et infé-
rieures de la section centrale du pied opposé améliore la
stabilité structurelle du chariot dans toutes ses posi-
tions. Le chariot est donc autobloquant et bien entre-
25 toisé en condition de stockage, tout comme en condition
de fonctionnement.

30 Les composants principaux du chariot, c'est-à-dire
les pieds de support 4, la tablette 12 et les traverses
8, 10, peuvent être réalisés en matière plastique, telle
une mousse résistante. Il n'est pas nécessaire d'utiliser
une quincaillerie métallique pour renforcer le joint de
pivot entre les pieds de support 4, 6 grâce à l'entretof-
fement assuré par leurs sections centrales ajustées l'une
à l'autre. Enfin, le recouvrement entre les sections de
35 tablette 56, 58 le long d'une arête intérieure sert à

1 empêcher la flexion vers le bas des sections de tablette
en-dessous d'un plan horizontale et sert, en outre, à
empêcher toute déformation.

5 Bien que la description ci-dessus décrive un mode de
réalisation préféré de la présente invention, d'autres
modes de réalisation, qui seront évidents pour tous les
spécialistes de la technique, font partie de l'objet et
du principe de la présente invention.

1

Revendications

1. Chariot repliable du type comportant une première et une seconde paire de pieds de support croisés allongés sur les côtés opposés, chaque paire comportant un pied disposé vers l'extérieur et un pied disposé vers l'intérieur, connectés par leurs sections centrales, avec possibilité de pivotement, tandis que les sections d'extrémité desdits pieds, qui partent desdites sections centrales, s'écartent dans une position dite de stabilité et se rapprochent dans une position dite de stockage, l'amélioration comprenant:
que lesdites sections centrales desdits pieds connectés avec possibilité de pivotement présentent des évidements opposés disposés transversalement l'un par rapport à l'autre et ajustés l'un à l'autre, lesdits pieds de chaque côté du chariot étant situés dans un même plan.
2. Chariot repliable selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque section centrale a des surfaces supérieures et inférieures tournées vers l'extérieur et que ledit évidement de la section centrale est disposé entre celles-ci et est défini par les parois latérales internes opposées.
3. Chariot repliable selon la revendication 2, caractérisé en ce que ledit évidement de la section centrale d'un pied reçoit la section centrale du pied opposé.
4. Chariot repliable selon la revendication 3, caractérisé en ce que lesdites parois internes définissant ledit évidement de la section centrale d'un pied agissent comme entretoise vis-à-vis des surfaces supérieures et inférieures de la section centrale du pied opposé.
5. Chariot repliable selon la revendication 4, caractérisé en ce que lesdites parois latérales définissant ledit évidement de la section centrale sont profilées de manière à limiter le mouvement de pivotement de la section centrale du pied opposé en position de stabilité,

- 1 tout comme en position de stockage.
6. Chariot repliable selon la revendication 5, caractérisé en ce que lesdites parois latérales définissant ladite section centrale présentent des sections parallèles 5 adjacentes le long d'une arête d'appui et orientées suivant un premier et un second angle.
7. Chariot repliable selon la revendication 6, caractérisé en ce que chaque pied présente des sections de pied allongées supérieures et inférieures partant des angles 10 en diagonale de ladite section centrale.
8. Chariot repliable selon la revendication 7, caractérisé en ce que lesdites sections de pied supérieures et inférieures de chaque pied sont décalées axialement en profil latéral par rapport à la section centrale du pied.
- 15 9. Chariot repliable selon les revendications 8 et 1, caractérisé en ce que ledit chariot possède une tablette pliante à la base de celui-ci, qui est supportée par les extrémités terminales inférieures des sections de pied inférieures.
- 20 10. Chariot repliable selon la revendication 9, caractérisé en ce que ladite tablette comporte une première et une seconde sections de tablette, connectées avec possibilité de pivotement sur un côté intérieur et ayant des angles extérieurs articulés aux extrémités terminales de 25 la section de pied inférieure.
11. Chariot repliable selon la revendication 10, caractérisé en ce que lesdites sections de tablette ont des surfaces supérieures qui prennent une position horizontale et coplanaire en position dite de stabilité.
- 30 12. Chariot repliable selon la revendication 11, caractérisé en ce que lesdites sections de tablette ont des rebords complémentaires à recouvrement le long d'un côté intérieur, de manière à empêcher tout mouvement de pivotement vers le bas des sections de tablette en-dessous de 35 la position horizontale.

- 1 13. Un joint de section centrale à auto-renforcement pour les pieds croisés en ciseau du type comportant un pied disposé vers l'intérieur et un pied disposé vers l'extérieur, connectés avec possibilité de pivotement par
- 5 leurs sections centrales où les extrémités écartées desdits pieds, qui partent de ladite section centrale s'écartent dans une position dite déployée et se rapprochent dans une position dite de stockage, le joint de la section centrale comprenant:
- 10 ladite section centrale desdits pieds connectés avec pivot en ciseau ayant des évidements opposés disposés transversalement l'un par rapport à l'autre et s'ajustant l'un à l'autre, lesdits pieds en ciseau étant disposés dans un même plan.
- 15 14. Joint de section centrale selon la revendication 13, caractérisé en ce que la section centrale de chaque pied en ciseaux a des surfaces parallèles supérieures et inférieures tournées vers l'extérieur et en ce que ledit évidement de la section centrale disposé entre elles est
- 20 défini par les parois latérales internes opposées.
15. Joint de section centrale selon la revendication 14, caractérisé en ce que lesdites parois latérales de l'évidement d'une section centrale de pied prennent appui sur les surfaces supérieures et inférieures de la section centrale du pied opposé.
- 25 16. Joint de section centrale selon la revendication 15, caractérisé en ce que lesdites parois latérales de l'évidement sont profilées de manière à limiter le mouvement de pivotement de la section centrale du pied opposé en position de déploiement, tout comme en position de stockage.
- 30 17. Joint de section centrale selon la revendication 16, caractérisé en ce que chaque paroi latérale d'évidement présente des sections de parois latérales adjacentes
- 35 suivant une arête d'appui et orientées suivant un premier

1 angle et un second angle.

18. Joint de section centrale selon la revendication 17,
caractérisé en ce que lesdites sections de parois laté-
rales correspondantes, orientées suivant un premier et un
5 second angle dudit évidement, sont écartées l'une de
l'autre, de manière à appuyer séquentiellement sur les
surfaces supérieures et inférieures de la section cen-
trale du pied opposé lorsque les pieds pivotent pour
passer de la position déployée à la position dite de
10 stockage.

FIG. 1

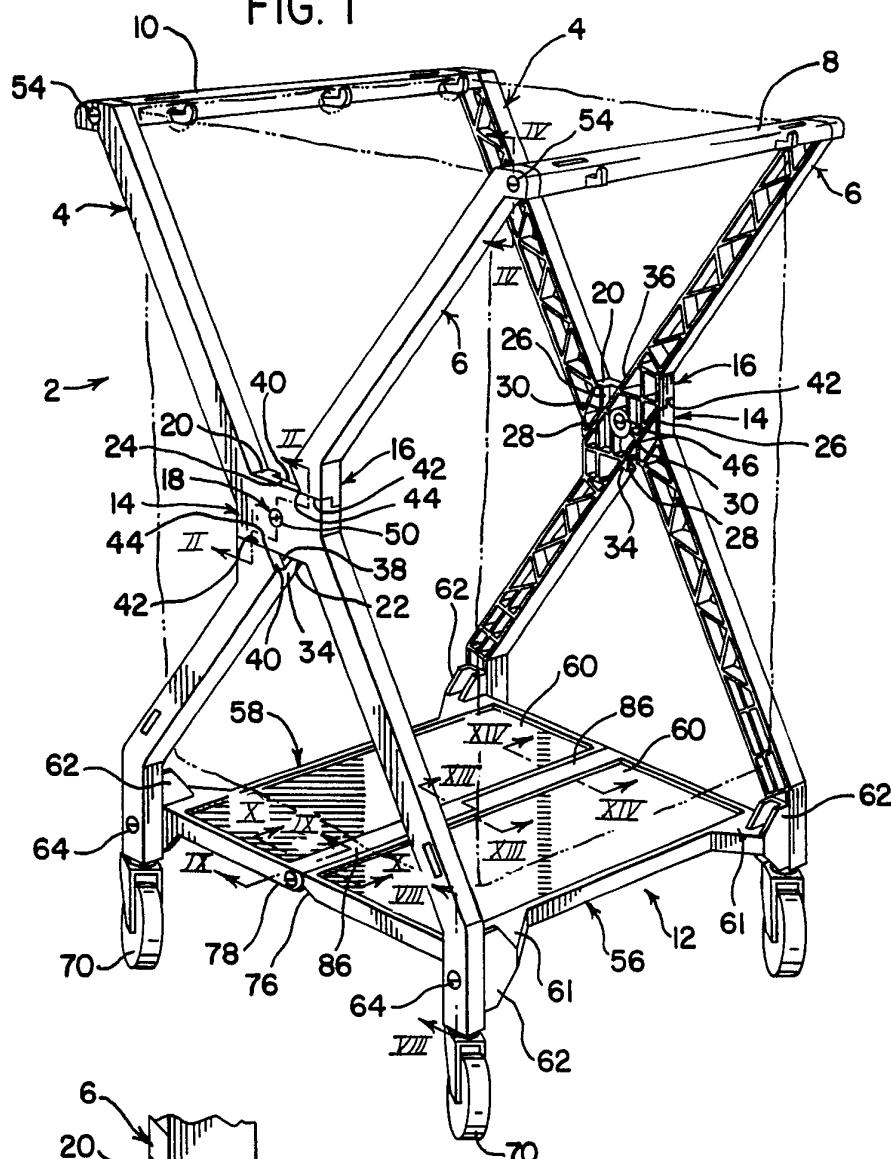


FIG. 2

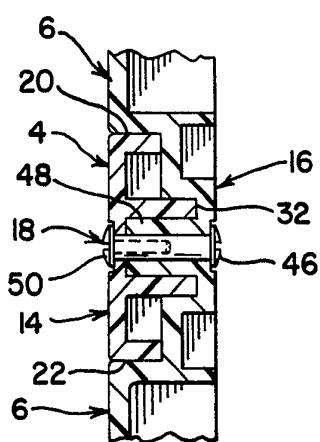


FIG. 3

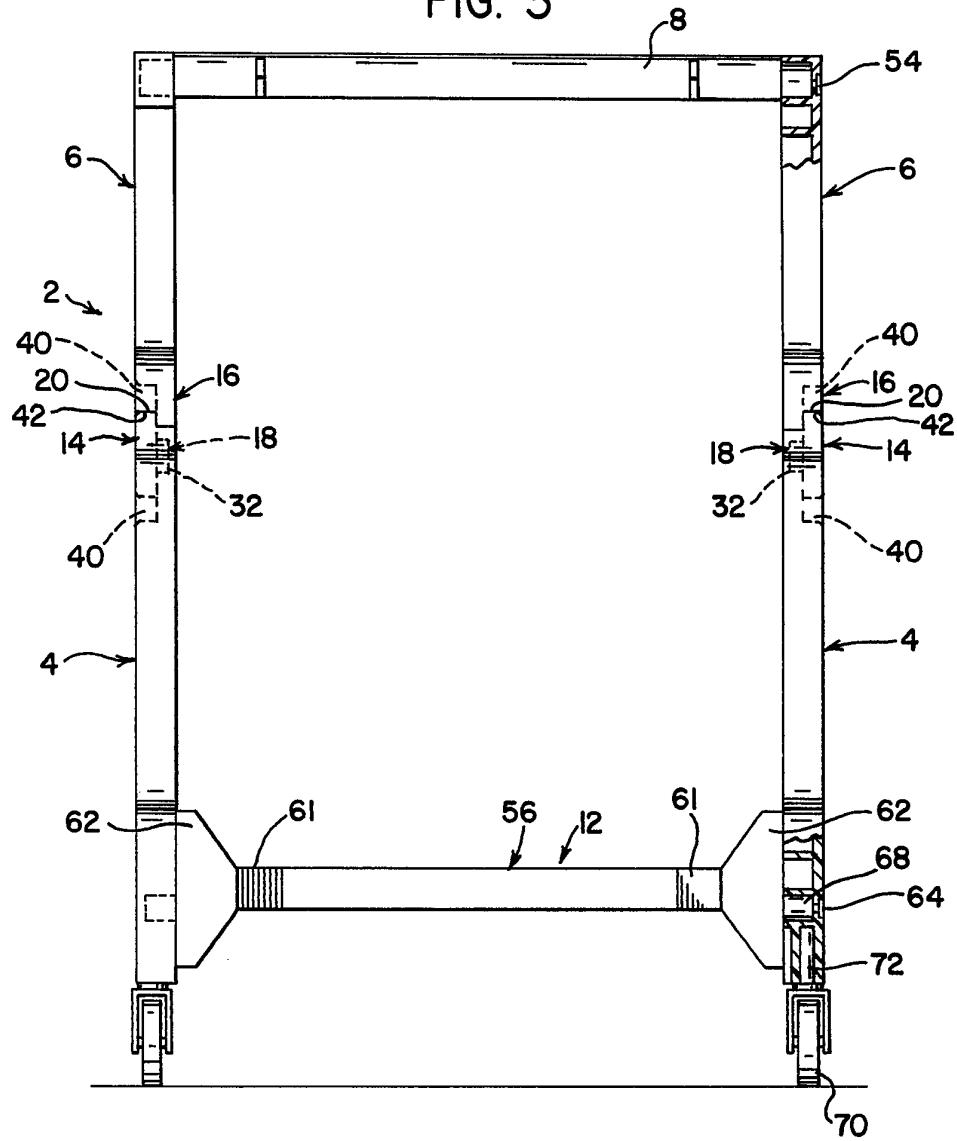
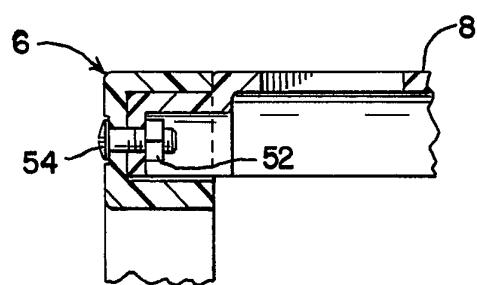


FIG. 4



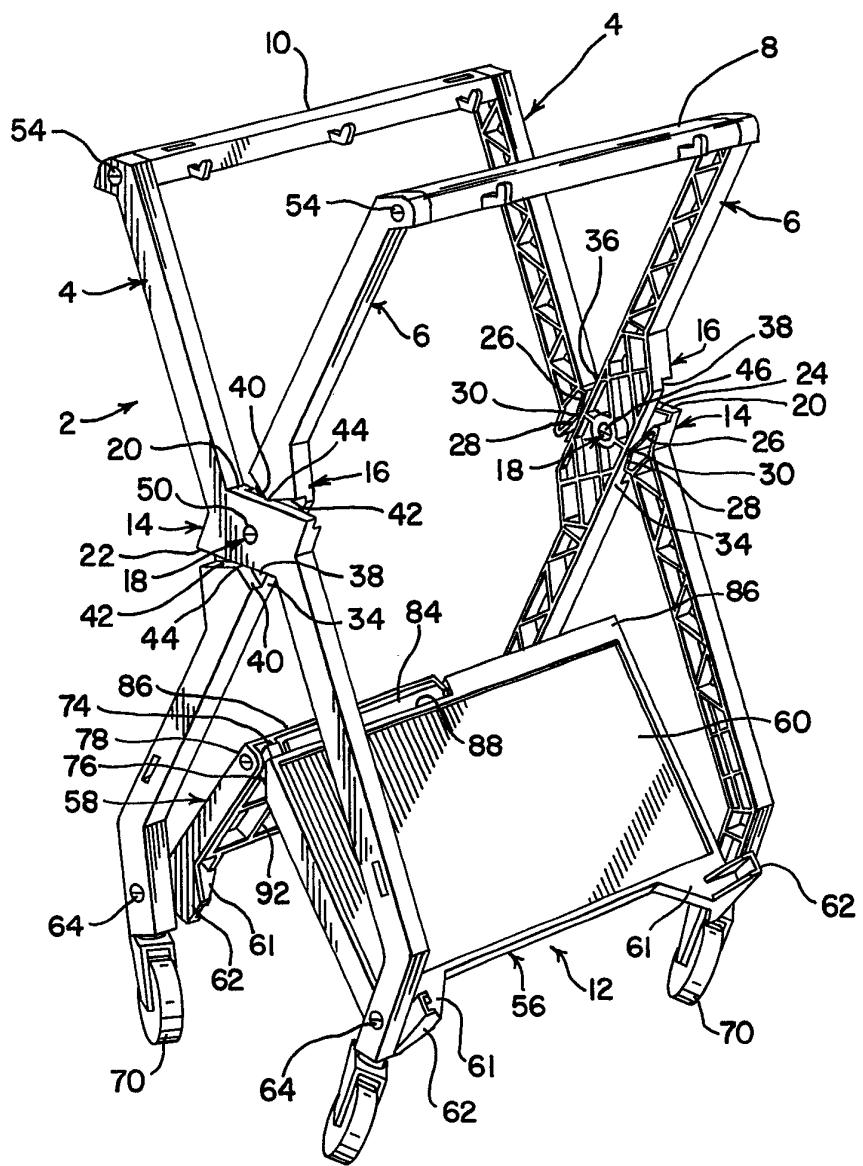


FIG. 5

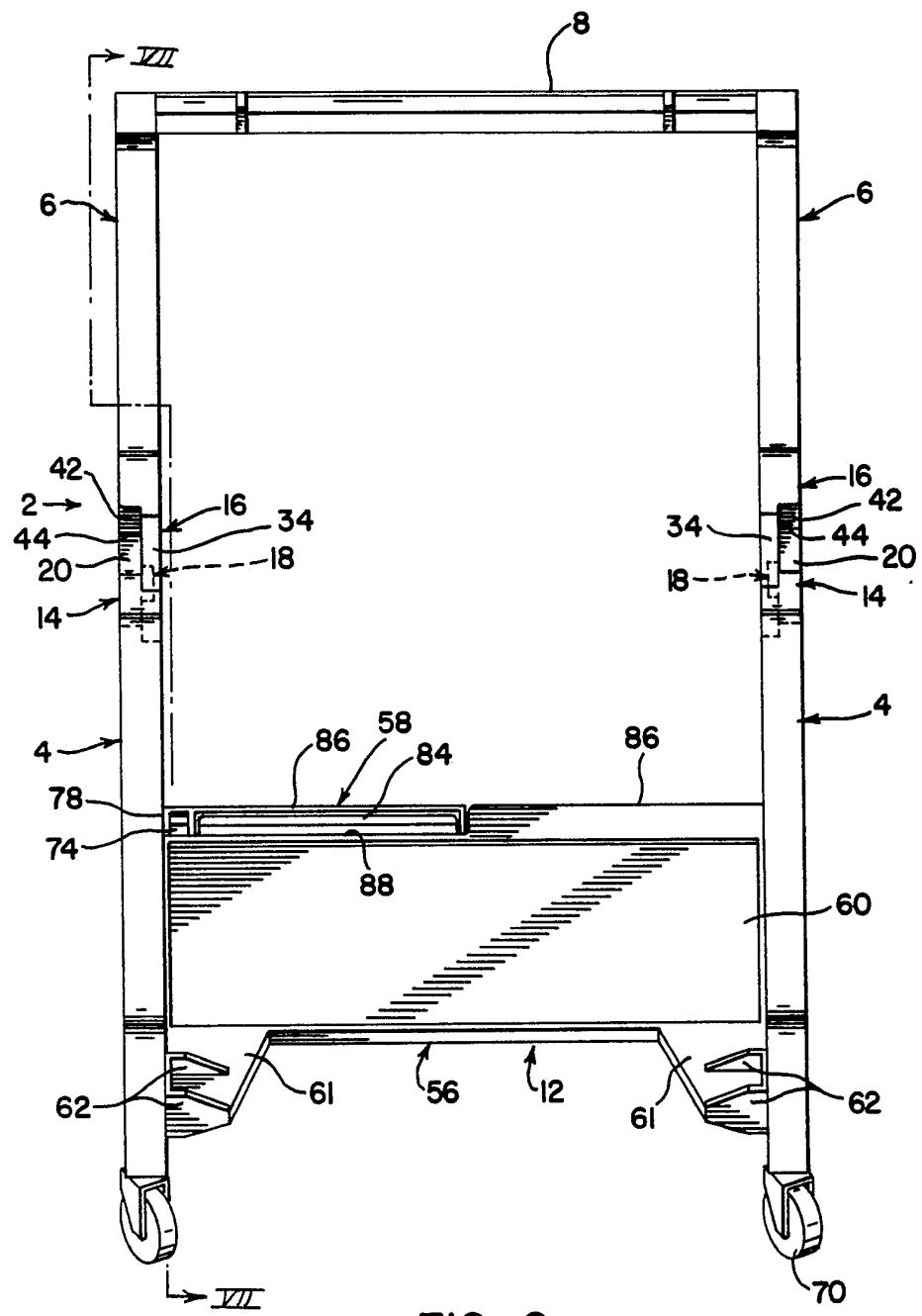


FIG. 6

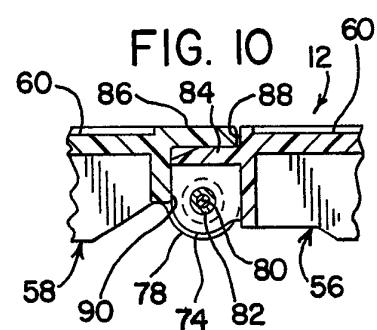
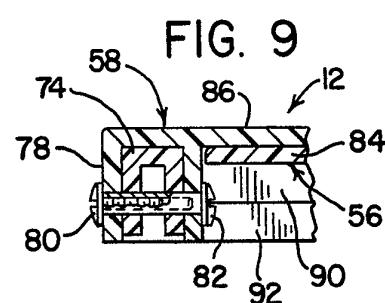
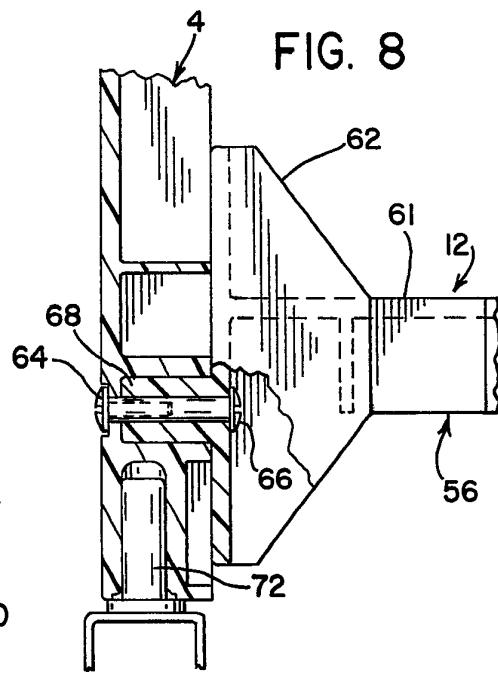
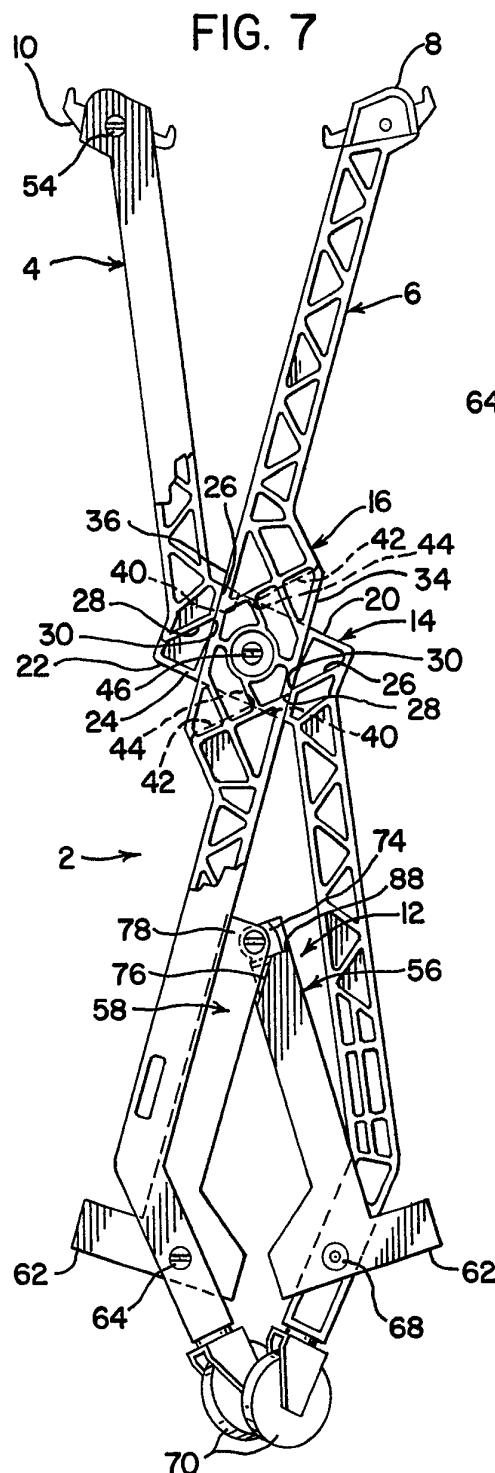


FIG. 11

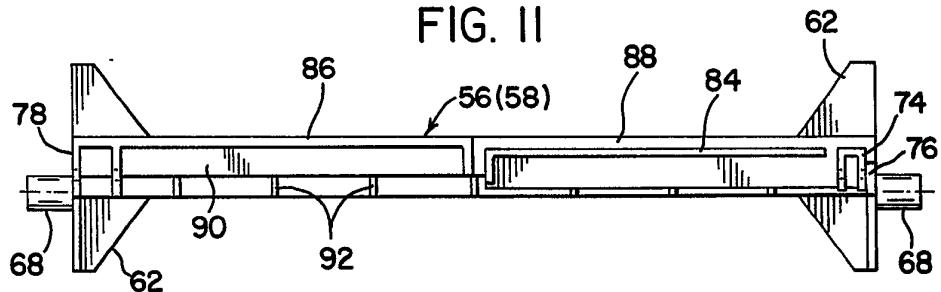


FIG. 12

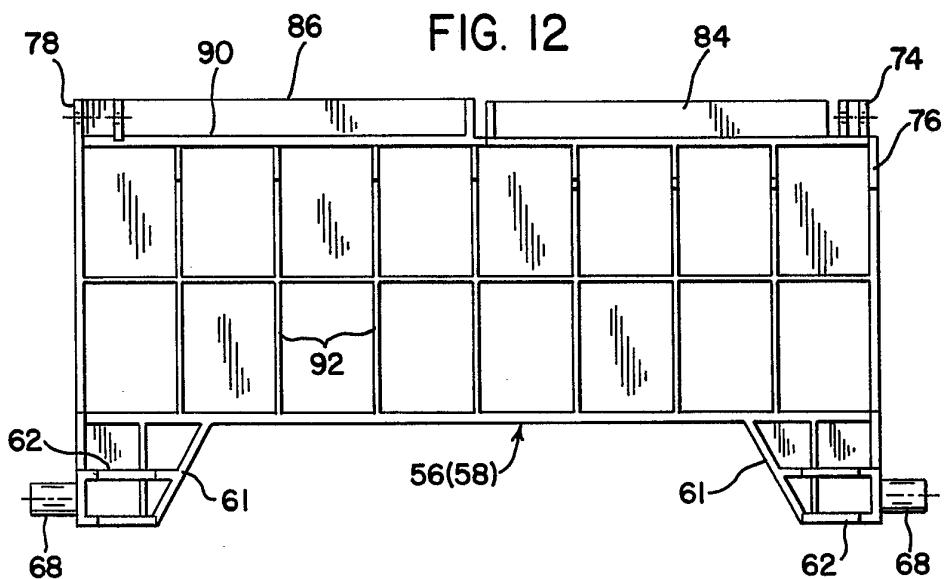


FIG. 13

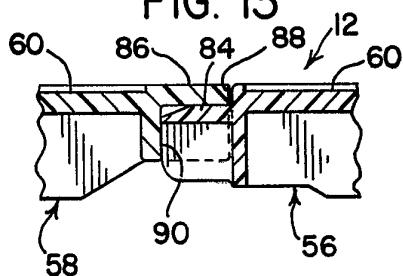


FIG. 14

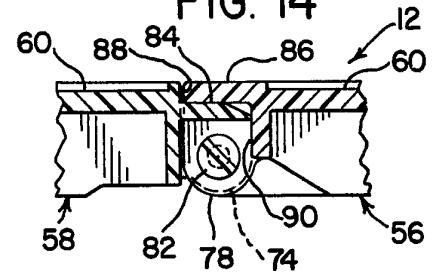


FIG. 15

